

Décision Générale colonial

Décision n° n°7 Indemnités

n°7

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 26 mai 1927
Numéro JO n° 366 du 31/05/1927	Date du numéro 31 mai 1927

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnilé mensuelle de permanence de 75 francs allouée aux fonctionnaires et auxiliaires européens attachés au Cabinet du Gouvernement est attribuée au sergent d'infanterie coloniale Roux, chef du bureau militaire. Celle décision aura son effet à compter du 1 mai 1927.